

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2017**

01 OBJET: ONF-COUPES DESTINEES A L AFFOUAGE

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION DU 16 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe était prévue en forêt communale parcelles 15_A2 / **3R et 4R** et qu'il y a lieu de décider de sa destination.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de demander à l'ONF le martelage de la coupe 15 _ A2 / **3R et 4R**.
- **DECIDE** décide d'affecter au partage sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques
- **DECIDE** d'effectuer le partage, selon les règles locales : par foyer
- **DECIDE** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241.16 du Code forestier et choisis par le Conseil Communal, à savoir :
 - *Monsieur CHAMBORD*
 - *Monsieur LADEBEZE*
 - *Monsieur GRACY*
- **DONNE** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

02 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal d'une demande de soutien financier émanant de l'Association PARDIES OLYMPIQUE qui enregistre un déficit annuel en raison des nombreux déplacements de la saison.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €** à l'Association PARDIES OLYMPIQUE

04 OBJET: AMENAGEMENT D'UN PARKING COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager un parking afin de desservir la salle des fêtes et les commerces environnants lors des différentes manifestations.

Pour cela, le Maire présente au conseil le plan d'aménagement envisagé sur une partie des parcelles communales privées AC52 et AC88.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'aménager une partie des parcelles privées communales AC52 et AC88 en parking.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'engager les procédures pour l'aménagement du parking

05 OBJET : ELECTRIFICATION RURALE –PROGRAMME « Article 8 (PAU) 2017 »
APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE –
 Affaire n°15EF003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, de procéder à l'étude des travaux de : enfouissement BT de la rue du stade

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (Pau) 2017, propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	82 050.12 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 205.01 €
- acte notarié (sur fonds libres)	300.00 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>3 418.76 €</u>
TOTAL	93 973.89 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
- | | |
|---|--------------------|
| - participation concessionnaire | 30 205.04 € |
| - participation du SDEPA | 30 205.04€ |
| - TVA préfinancée par le SDEPA | 15 042.52 € |
| - participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres | 15 102.53 € |
| participation de la commune aux frais de gestion | |
| _à financer sur fonds libres | <u>3 418.76 €</u> |
| TOTAL | 93 973.89 € |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

19/2017

06 OBJET : ELECTRIFICATION RURALE –PROGRAMME « Génie Civil Télécom Option A 2017 »

APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE –
Affaire n°17TE041

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil ORANGE lié à l'enfouissement BT de la rue du Stade.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil France Télécom Option A2017 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	31 987.64 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 198.77 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>1 332.82 €</u>

TOTAL **36 519.23 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds libres	35 186.41 €
- participation de la commune aux frais de gestion	
- à financer sur fonds libres	<u>1 332.82 €</u>

TOTAL **36 519.23 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

SEANCE DU 30 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR :

- ONF –Modification délibération du 16 /02/2017
- Pardies Olympique- subvention exceptionnelle
- Sénatoriales du 24 septembre 2017- élections des délégués et suppléants
- Voirie- Aménagement d'un parking communal
- SDEPA- Electrification rurale (Programme art 8)
- SDEPA –Electrification rurale (Programme Génie civil)
- Divers